

CONTRE LA LOI DES PATRONS, ORGANISONS-NOUS !

La loi « Travail » présentée par le gouvernement représente une attaque massive contre les travailleuses et travailleurs. Elle s'inscrit dans l'offensive menée par les gouvernements de droite et de gauche, au service de la bourgeoisie, pour briser plus d'un siècle de conquêtes ouvrières.

Le code du travail représente en effet historiquement l'état du rapport de force entre les classes, c'est un indicateur du niveau minimum de droits arrachés à la bourgeoisie par la lutte des travailleuses et travailleurs.

Même si le patronat le foule régulièrement au pied, c'est un appui sur lequel les salarié-e-s, particulièrement dans les petites entreprises, mais aussi dans les branches où les qualifications et/ou le niveau d'organisation collective est faible, peuvent s'appuyer pour limiter le niveau d'exploitation que leur impose la dictature patronale.

La loi présentée, en attaquant la « hiérarchie des normes » vise à casser tout cadre collectif, de classe, pour lui substituer le corporatisme, l'atomisation individualiste dans laquelle les salarié-e-s, face à la dictature patronale, sont toujours perdant-e-s.

Les premières victimes sont les prolétaires des secteurs les plus marqués par la précarité, parmi lesquels les secteurs fortement féminisés, donc les femmes paieront au prix fort cette loi.

Le projet gouvernemental promet ainsi la logique du référendum pour mettre en place des accords moins favorables que le code du travail. Or ces référendum seront nécessairement réalisés avec le « couteau patronal » sur la gorge.

Il s'agit là de briser la résistance du syndicalisme combatif — qui a réussi par exemple à mettre en échec la généralisation du travail du dimanche dans un certain nombre d'entreprises

commerciales — en lui opposant une parodie de « démocratie plébiscitaire » servant à imposer les exigences patronales : les salarié-e-s, atomisé-e-s, individualisé-e-s, sans organisation collective, sont bien plus vulnérables face au patronat qui sait parfaitement recourir à la contrainte et au chantage pour imposer sa loi quand aucune résistance collective n'existe.

L'État, loin d'être un instrument neutre au service de l'intérêt général, confirme une nouvelle fois, avec cette nouvelle attaque contre les classes populaires, son rôle de défense des intérêts des classes dominantes.

En même temps qu'il cherche à liquider ce que la bourgeoisie et lui même ont dû concéder sous l'effet des luttes ouvrières, il criminalise les militantes et militants syndicalistes, comme le montre tant la répression des ouvriers de Goodyear, des salarié-e-s d'Air France, ou des militants syndicalistes à Mac Donald.

Après la loi Macron, la multiplication des cadeaux aux patrons sous forme d'exonérations de cotisations sociales et d'exonérations d'impôt, cette loi s'inscrit dans l'offensive que mène la bourgeoisie et les États à l'échelle internationale contre les travailleuses et les travailleurs.

La mettre en échec est une nécessité absolue et doit être la première étape vers le renversement du rapport de force pour récupérer le pouvoir de décider de nos vies dont nous prive l'État et la bourgeoisie, et pour récupérer le fruit collectif de notre travail que la bourgeoisie s'approprie en nous exploitant.

Face à ce rouleau compresseur, la solution ne se trouve donc ni dans le nationalisme qui nous propose l'union sacrée avec nos exploitateurs, ni dans une hypothétique « recomposition de la gauche », mais dans la reconstruction d'un mouvement ouvrier puissant à l'échelle internationale, sur des bases de classe et de masse, mais aussi d'indépendance vis à vis des États et de la bourgeoisie.



CONTACT

region-parisienne@c-g-a.org

SITE WEB

www.cga-rp.org



Dans cette reconstruction, le mouvement syndical de classe a un rôle central à jouer comme outil d'organisation collective, s'il parvient à renouer massivement avec ses origines : l'organisation confédérale de masse, le fédéralisme et la démocratie syndicale, l'indépendance face à l'État et aux politiciens.

Cette évolution, c'est à nous, travailleuses et travailleurs, de la construire en investissant de nouveau en masse ces outils de résistance et en y portant une voix combative.

Aujourd'hui, il nous faut construire un rapport de force massif par la grève et l'action collective pour faire reculer la bourgeoisie et l'État en imposant le retrait de la loi Travail.

Pour cela, il faut déjouer les manoeuvres du gouvernement qui consiste à coopter des organisations « syndicales » telles que la CFDT ou l'UNSA en leur faisant quelques concessions pour préserver l'essentiel. C'est à chacune et chacun de travailler à l'extension et la progression du rapport de force à partir du 9 mars, en travaillant au blocage de la production et des échanges par la grève et l'action collective de toute nature.

QUE FAIRE POUR CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCE ?

- ★ Travailleuses et travailleurs isolé·e·s : s'organiser collectivement en recherchant les collègues réceptifs et réceptives à l'action collective.
- ★ S'appuyer sur les unions locales syndicales qui regroupent les travailleuses et travailleurs d'une localité.
- ★ Travailleuses et travailleurs en grève, militant·e·s syndicalistes : développer des contacts avec les travailleuses et travailleurs des entreprises environnantes, entre militant·e·s syndicalistes combatives et combattifs.
- ★ Développer l'entraide pour organiser des piquets de grève volants ou à l'entrée de sites industriels ou parcs d'entreprises, des actions de mobilisations collectives (distributions de tracts) ou visant à perturber les flux de marchandises.
- ★ Organiser des assemblées de bassin regroupant syndiqué·e·s et non syndiqué·e·s, pour fédérer les actions collectives locales. Développer collectes militantes et caisses de grève pour organiser une lutte prolongée.
- ★ Travailleuses et travailleurs au chômage, retraité·e·s, au foyer : rejoindre les initiatives collectives par bassin, action collective devant les pôles emploi pour mobiliser les travailleuses et travailleurs sans emploi.
- ★ Travailleuses et travailleurs en formation (apprentis, lycéen·ne·s, étudiant·e·s) : blocage des CFA, lycées, universités...
- ★ Cibler les institutions patronales (MEDEF, CCI...) pour des actions collectives de blocage et/ou d'occupation.

**NOUS DEVONS ABSOLUMENT NOUS ORGANISER POUR EXIGER LE RETRAIT DE CETTE LOI.
CETTE MOBILISATION POURRAIT ÊTRE LE DÉPART D'UNE CONVERGENCE DE LUTTES
BÉNÉFICIAIRES À TOUTES ET TOUS !**